

AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 104

Le 23 août 2018

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Aurora Cannabis Inc. (ACB and FOA) Scission d'actions (Suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Aurora Cannabis Inc. («Aurora») a annoncé le 20 juin 2018, son intention de distribuer des unités composées d'actions et de bons de souscription de sa filiale, Australis Capital Inc. («Australis»), aux actionnaires de la société au moyen d'un remboursement de capital.

Les actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des marchés le 24 août 2018 recevront une action ordinaire de Australis Capital Inc. et un bon de souscription pour chaque 34 actions d'Aurora Cannabis Inc.

Afin d'avoir droit à la distribution mentionnée ci-dessus, les détenteurs d'options ACB auraient dû exercer les options le mercredi 22 Août 2018. Les détenteurs d'options qui exercent après le 22 août 2018, recevront 100 actions ACB. Par conséquent, la bourse et la CDCC vont remettre les symboles d'options à ACB ainsi que les symboles des contrats à terme à FOA.

CDCC - Détails du rajustement Options ACB:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Aurora Cannabis Inc. seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 24 août, 2018
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** ACB2 deviendra ACB
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé

- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires d'Aurora Cannabis
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats.
- **CUSIP :** Inchangé

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options ACB:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ACB2 seront transférées à la classe d'options ACB qui constitue le nouveau livrable.

Aurora Cannabis Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
3,50 \$	ACB2	ACB
4,00 \$	ACB2	ACB
4,50 \$	ACB2	ACB
5,00 \$	ACB2	ACB
5,50 \$	ACB2	ACB
6,00 \$	ACB2	ACB
6,50 \$	ACB2	ACB
7,00 \$	ACB2	ACB
7,50 \$	ACB2	ACB
8,00 \$	ACB2	ACB

8,50 \$	ACB2	ACB
9,00 \$	ACB2	ACB
10,00 \$	ACB2	ACB
11,00 \$	ACB2	ACB
12,00 \$	ACB2	ACB
13,00 \$	ACB2	ACB
14,00 \$	ACB2	ACB
15,00 \$	ACB2	ACB
16,00 \$	ACB2	ACB
17,00 \$	ACB2	ACB
18,00 \$	ACB2	ACB
19,00 \$	ACB2	ACB
20,00 \$	ACB2	ACB
21,00 \$	ACB2	ACB

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FOA:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 24 août 2018
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** KOA deviendra FOA
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires d'Aurora Cannabis
- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action FOA

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action KOA seront transférées à la classe de contrats à terme sur action FOA qui constitue le nouveau livrable.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation
CDCC